ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE TRANSPARENCE 2019 par le conseil

Scam*

France
5, Avenue Velasquez
75008 Paris
+ 33 1 56 69 58 58
communication@scam.fr
www.scam.fr

Belgique Rue du Prince Royal, 87 1050 Bruxelles + 32 2 551 03 20 infos@scam.be www.scam.be

Canada Bureau 605 4446 Boulevard Saint Laurent Montréal PQ H2W 1Z5 +1 514 738 88 77 info@scam.ca www.scam.ca

Sommaire

- 04. Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2019).
- **06.** Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.
- **07.** Attestation du commissaire aux comptes relative aux informations sur l'action culturelle.
- **08.** Action culturelle.
- 10. Liste des organismes ayant bénéficié de concours sur trois ans consécutifs de 2017 à 2019.
- **11.** Montant et affectation des produits financiers.
- 11. Liste des placements financiers.
- **12.** Flux de trésorerie.
- **12.** Balance âgée fournisseurs au 31 décembre 2019.
- **12.** Filiales et participations.
- **13.** Taux du coût de gestion sur perceptions de l'exercice.
- 13. Ratio des prélèvements sur droits aux perceptions de l'exercice.
- 14. Montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers ventilés par catégorie de droits gérés.
- 14. Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant à la gestion des droits ventilés par catégorie de droits gérés et relatifs aux services autres que la gestion des droits comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs.
- 14. Rémunérations versées aux membres des organes sociaux.
- **15.** Analyse des perceptions par mode d'exploitation.
- **15.** Analyse des répartitions par mode d'exploitation.
- **16.** Récapitulatif de l'affectation des sommes en fin d'exercice.
- **16.** Sommes affectées individuellement au cours de l'exercice.
- 17. Sommes restant à affecter individuellement.
- 17. Analyse du solde des droits à répartir entre organismes de gestion collective.
- 18. Montant total des sommes qui ne peuvent pas être réparties.
- 18. Fréquence des versements des principaux droits.
- 19. Sommes reçues par catégories de droits gérés, par type d'utilisation et par organisme de gestion collective.
- **20.** Sommes réparties et prélèvements par catégories de droits gérés, par type d'utilisation, et par organisme de gestion collective.
- **20.** Sommes versées au titre des mandats par catégories de droits gérés, par type d'utilisation et par organisme de gestion collective.
- **21.** Sommes réparties directement aux titulaires de droits provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme de gestion collective.
- **22.** Taux des retenues statutaires de la Scam.
- 23. Retenues des sociétés d'auteurs avant reversement à la Scam.

Rapport général du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2019)

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société civile à capital variable Société Civile des Auteurs Multimedia « Scam » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 21 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Directeur Général et dans les autres documents adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société civile à capital variable à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société civile à capital variable ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société civile à capital variable.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société civile à capital variable à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 avril 2020 Le commissaire aux comptes Deloitte & Associés Benjamin Haddad

Rapport spécial du commissaire aux comptes

sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Paris La Défense, le 21 avril 2020 Le commissaire aux comptes Deloitte & Associés Benjamin Haddad

Attestation du commissaire aux comptes relative aux informations sur l'action culturelle

insérées dans le rapport d'activité et de transparence en application de l'article R. 321-14 du Code de la propriété intellectuelle (exercice clos le 31 décembre 2019).

Mesdames. Messieurs.

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société Civile des Auteurs Multimedia « Scam » (« la Société ») et en application des dispositions de l'article R.321-14 du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations insérées dans le rapport d'activité au titre de l'action culturelle et figurant dans le document ci-joint.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir les comptes de l'action culturelle ainsi que le détail des sommes réparties pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du directeur général de la société à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur les informations insérées dans le rapport d'activité au titre de l'Action Culturelle et figurant dans le document ci-joint. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Société pour produire les informations figurant dans le document joint ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité et la comptabilité analytique dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- vérifier la concordance de ces informations, telles qu'elles figurent dans le document joint, avec la comptabilité et la comptabilité analytique ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans le document joint avec la comptabilité et la comptabilité analytique ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris La Défense, le 21 avril 2020 Le commissaire aux comptes Deloitte & Associés Benjamin Haddad

Les comptes de l'action culturelle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

(sommes affectées collectivement au cours de l'exercice - L 321-9 du CPI)

A - AIDE À LA CRÉATION			
Bourses d'aide à la création	748		
B - PROMOTION ET DIFFUSION DES ŒUVRES			
Activités Scam	222		
Partenariats	723		
Prix et Étoiles	524		
Éditions - Ressources	27	Prélèvements sur perceptions	2 464
Action culturelle en Belgique	113	Audiovisuel et sonore	1 473
Action culturelle au Canada	12	Littéraire	541
		Image fixe	26
C - ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE		Droits presse	425
Éducation artistique et culturelle	21	À déduire copie privée Scelf	-4
		Affectation résultat 2018	24
D - AIDE À LA FORMATION		Irrépartissables supérieurs à 10 ans	0
Soutien à la formation des auteurs et autrices	208	Produits financiers	22
CHARGES D'ACTION CULTURELLE	2 597	PRODUITS D'ACTION CULTURELLE	2 507
		DÉFICIT DE LA PÉRIODE	- 91

En milliers d'euros

Action culturelle

	Période du 01/0)1/2019	Période du 01/0	1/2018	
DÉPENSES ACTION CULTURELLE	au 31/12/2019		au 31/12/20	Variations	
AIDE À LA CRÉATION	748 379	28,8 %	737 197	28,9 %	1,5 %
Bourses d'aide à la création répertoire audiovisuel	524 783		512 412		
Bourses d'aide à la création répertoire sonore	51 539		51 646		
Bourses d'aide à la création répertoire de l'écrit	29 298		30 525		
Bourses d'aide à la création répertoire des œuvres journalistiques	38 761		40 523		
Bourses d'aide à la création répertoire des images fixes	29 777		25 683		
Bourses d'aide à la création EFE	74 221		76 408		
PROMOTION ET DIFFUSION DES ŒUVRES	1 620 370	62,4 %	1 578 236	61,9 %	2,7 %
Activités Scam	221 578	8,5 %	182 213	7,2 %	21,6%
Activités Scam répertoire audiovisuel	6 500		1 332		
Activités Scam répertoire sonore	53 371		53 912		
Activités Scam répertoire de l'écrit	27 603		11 313		
Activités Scam répertoire des œuvres journalistiques	222		2 773		
Activités Scam répertoire des images fixes	33 940		36 115		
Activités Scam répertoire des EFE	9 671		0		
Salle de projection	90 271		76 768		
Partenariats	723 083	27,8 %	707 310	27,8 %	2,2%
Partenariats répertoire audiovisuel	549 500		524 650		
Partenariats répertoire sonore	25 000		31 000		
Partenariats répertoire de l'écrit	39 500		42 000		
Partenariats répertoire des œuvres journalistiques	57 500		58 500		
Partenariats répertoire images fixes	16 000		15 500		
Partenariats répertoire des EFE	18 500		17 000		
Frais de partenariats	17 083		18 660		
Prix et Étoiles	523 947	20,2 %	534 889	21,0 %	-2,0%
Prix répertoire audiovisuel et Étoiles	393 855		391 513		•
Prix répertoire sonore	25 223		26 070		
Prix répertoire de l'écrit	21 935		26 353		
Prix répertoire des œuvres journalistiques	9 500		19 000		
Prix répertoire images fixes	19 129		17 528		
Prix répertoire EFE	21 679		18 905		
Soirée grands Prix multi-répertoires	32 626		35 519		
Éditions - Ressources	27 000	1 %	28 129	1,1 %	- 4,0%
Éditions répertoire audiovisuel	27 000		14 129		
Éditions répertoire sonore			9 000		
Editions répertoire des œuvres journalistiques			5 000		
Belgique	112 724	4,3 %	115 092	4,5 %	- 2,1%
Canada	12 037	0,5 %	10 603	0,4 %	13,5 %
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	21 035	0,8 %	16 729	0,7 %	25,7 %
Éducation artistique et culturelle répertoire audiovisuel	19 035		16 729		
Éducation artistique et culturelle répertoire des images fixes	2 000				
AIDE À LA FORMATION	207 521	8 %	216 272	8,5 %	- 4,0%
Atelier Maison des auteurs et des autrices	4 463		3 314		
Formation Écoles	79 854		78 354		
Formation continue des auteurs et autrices	123 204		134 604		
TOTAL DES DÉPENSES	2 597 305	100 %	2 548 434	100 %	1,9 %

Liste des organismes ayant bénéficié de concours sur trois ans consécutifs de 2017 à 2019

(article R. 321-8 du CPI)

Acid (Paris) Addoc (Paris)

Anûû Rû Aboro (Nouvelle-Calédonie)

Assises du journalisme (Tours)

Ateliers Varan (Paris) Cinéfabrique (Lyon) Cinéma du Réel (Paris)

Cinémathèque du Documentaire (Paris)

Comptoir du doc (Rennes) Doc Monde (Lussas)

Documentaire sur grand écran (Paris) Doxa, French French (Vancouver, Canada) Échos d'ici, échos d'ailleurs (Labastide-Rouairoux)

Écrans documentaires (Arcueil) Escales documentaires (La Rochelle)

États généraux du film documentaire (Lussas)

Étonnants voyageurs (Saint-Malo)

Festival Films Femmes Méditerranée (Marseille)

Festival international du film documentaire en Cévennes (Lasalle)

Festival international du court métrage (Clermont-Ferrand)

Festival international du film historique (Pessac) Festival international du film ethnographique (Paris)

Festival du premier roman (Chambéry)

FID Marseille

Fidadoc (Agadir, Maroc)

Figra (Le Touquet et Saint-Omer)

Filaf (Perpignan)
Filmer le travail (Poitiers)
Film-documentaire.fr

Films en Bretagne (Saint-Quay Portrieux)

Fipadoc (Biarritz)

Forum des Images (Paris) Idfa (Amsterdam, Pays-Bas) Images en bibliothèques (Paris) Le Banquet du livre (Lagrasse)

Les journées littéraires du Bourbonnais (Jaligny)

Le Livre à Metz

Le lycée pro crève l'écran (France)

Live Magazine (France) Longueur d'ondes (Brest)

L'usage du Monde au XXI^e siècle (Paris)

Maison des Journalistes (Paris) Marathon des mots (Toulouse) L'Œil du Doc (Martinique) Pariscience (Paris)

Périphérie (Montreuil)

Promenades photographiques (Vendôme)

Prix Bayeux Calvados-Normandie des correspondants de guerre (Bayeux)

Rendez-vous de l'histoire (Blois) Revue Images Documentaires (France)

Safire (Strasbourg)

Sunny Side of the Doc (La Rochelle) Traces de Vies (Clermont-Ferrand)

Tënk (France) Tribudom (Paris)

Université Paris 1 Master 2 Histoire et Audiovisuel (Paris)

Vidéadoc (Paris)

Vidéoformes (Clermont-Ferrand) Visa pour l'Image (Perpignan)

Montant et affectation des produits financiers (conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998)

Revenu des placements
Plus values de cession
Variation de provision
Gains de change
Autres produits financiers

Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
472 109	501 175
41 688	0
884 971	0
28	8
710 894	1 000 463
2 109 689	1 501 647

Montants en euros

Selon les statuts, les intérêts provenant des sommes perçues en instance de répartition et, d'une manière générale, les produits des placements effectués à partir de ces sommes permettent de faire face aux charges générales de la société.

Liste des placements financiers

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
FCP	68 085 151	73 169 206
Axiom Obligataire	3 000 000	3 000 000
LA BANQUE POSTALE LBPAM 12-18 mois	0	9 011 443
AMUNDI Trésorie 12-24 mois	5 159 414	5 159 414
SV Gestion	26 925 349	29 997 975
SDA Gestion	15 000 000	15 000 000
Akuo Carbon Fund	13 000 000	11 000 000
Photosol	5 000 000	0
Bonus Account	0	13
Ing Livret vert - 33	389	361
B.M.T.N. ET COMPTES À TERME	24 500 000	24 500 000
BP Rives de Paris CAT progressif 23/11/2021	4 000 000	4 000 000
BP Rives de Paris CAT progressif 20/10/2024	8 000 000	8 000 000
BP Rives de Paris CAT progressif 20/10/2020	6 500 000	6 500 000
CM-CIC CAT Progressif 21/05/2023	5 000 000	5 000 000
LA NEF CAT NEF PRO	1 000 000	1 000 000
CONTRATS DE CAPITALISATION	39 964 222	41 928 704
GENERALI	6 964 222	8 928 704
ALLIANZ	13 000 000	13 000 000
AXA	5 000 000	5 000 000
CARDIFF	15 000 000	15 000 000
TOTAL VMP & COMPTES À TERME	132 549 373	139 597 910
BNP Compte sur livret	36 369	36 266
CM-CIC Livret Associations	20 728	5 657 334
AMUNDI Livret CSL	65 741	65 676
BP Rives de Paris Livret Sociétaire	2 468 124	63 957
BP Rives de Paris Livret Institutionnel	0	145 365
TOTAL DES LIVRETS	2 590 962	5 968 599
TOTAL DES PLACEMENTS	135 140 335	145 566 508

Flux de trésorerie

_			_		
Δ	nn	ée	7	กา	ıu

- 1 841 777,37	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
1 569 836,31	Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises
314 821,91	Immobilisations en-cours passées en charges sans impact trésorerie
42 880,85	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION
- 148 757,02	Variation des créances d'exploitation
1 182 049,23	Variation des dettes d'exploitation
1 076 173,06	Flux net de trésorerie d'exploitation
1 948 034,00	Produits financiers nets des charges financières
- 884 971,00	Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises financières
- 40 623,71	Charges exceptionnelles nettes des produits exceptionnels
116 745,05	Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises exceptionnelles
2 215 357,40	Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)
- 4 093 348,00	Acquisitions d'immobilisations
1 954 507,35	Cessions d'immobilisations nettes d'impôts
- 2 138 840,65	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)
	Augmentation/réduction de capital en numéraire
	Émissions/remboursements d'emprunts
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)
76 516,75	VARIATION DE TRÉSORERIE (A + B + C)
162 593 918,46	Trésorerie d'ouverture
162 670 435,21	Trésorerie de clôture

Montants en euros

Balance âgée fournisseurs au 31 décembre 2019

(conformément au décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008)

	> 90 jours	90 jours	60 jours	30 jours	Non échu	Solde
Au 31 décembre 2019	1 028	7 863	86	1 868	520 298	531 143
Au 31 décembre 2018	5 947	4 688	- 2 992	244 076	406 773	658 492

Montants en euros

Filiales et participations

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affec- tation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pour- centage)	Valeurs co des titres Brute		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
1. Filiales											
(+ de 50 % du capital détenu par la société)											
Scam Canada	66	- 156 635	100 %	66	66	0	0	50 386	0	0	CA et Résultat 2018
2. Participations											
(10 à 50 % du capital détenu par la société)											
Ava	750	17 002	20 %	150	150	0	0	0	10 907	0	CA et Résultat 2018
Sagel	24 789	- 145 046	50 %	12 395	0	2 527 740	0	566 816	- 34 100	0	CA et Résultat 2018

Taux du coût de gestion sur perceptions de l'exercice

	Année 2019	Année 2018	Variations en %
CHARGES BRUTES DE L'EXERCICE	17 710 723	17 048 484	3,9 %
À déduire : charges exceptionnelles (Y/C Provisions)	- 405 966	- 53 425	
À déduire : valeur nette comptable des actifs cédés			
CHARGES PROPRES À L'EXERCICE	17 304 757	16 995 058	1,8 %
À déduire : ressources financières	- 2 068 002	- 1 501 647	37,7 %
SOLDE DES CHARGES NETTES DES RESSOURCES FINANCIÈRES	15 236 755	15 493 412	- 1,7 %
À déduire : ressources diverses	- 197 617	- 501 981	- 60,6 %
À déduire : production immobilisée	- 535 039	- 402 123	
À déduire : ressources exceptionnelles	- 365 343	- 542 588	- 32,7 %
À ajouter : résultat de l'exercice	65 633	48 955	34,1 %
COÛT NET DE GESTION	14 204 389	14 095 675	0,8 %
PERCEPTIONS DE L'EXERCICE	110 017 752	105 616 452	4,2 %
TAUX DU COÛT DE GESTION	12,91 %	13,35 %	

Montants en euros

Ratio des prélèvements sur droits aux perceptions de l'année N

Conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998



La détermination de ce ratio, selon le décret du 18 novembre 1998, fait apparaître un taux de 13,28 % en légère baisse par rapport à l'année précédente, en raison de la hausse des perceptions entre 2018 et 2019. Une nouvelle méthodologie appliquée en 2018 (non utilisation des produits de placements financiers dans le financement de la gestion courante) porte le ratio à 15,20 % en 2019.

Montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers (par catégorie de droits gérés)

	La gestion est confiée par les ayants droit (A)	La gestion est confiée en application de la loi (B)	2019 (A) + (B)
CHARGES DE PERSONNEL	8 613	881	9 494
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	6 694	685	7 379
Informatique	2 193	224	2 418
Immeuble	816	83	899
Fonctionnement	3 685	377	4 062
IMPÔTS ET TAXES	198	20	219
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	85	9	93
CHARGES FINANCIÈRES	109	11	120
CHARGES EXCEPTIONNELLES	368	38	406
TOTAL	16 066	1 644	17 711

Montants en milliers d' euros

Ventilation des coûts indirects réalisée à l'aide d'un ratio faisant intervenir les perceptions brutes et les droits affectés aux ayants droits sur l'année 2019.

Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant à la gestion des droits

(par catégorie de droits gérés et relatifs aux services autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs)

	Correspondant uniquement à la gestion des droits confiée par les ayants droit (A)	Correspondant uniquement à la gestion des droits confiée en application de la loi (B)	Correspondant uniquement à la gestion (A) + (B)= (C)	Relatifs aux services autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs (D)	2019 (C) + (D)
CHARGES DE PERSONNEL	7 559	209	7 768	1 726	9 494
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	5 853	152	6 005	1 374	7 379
Informatique	2 019	50	2 069	349	2 418
Immeuble	716	20	736	163	899
Fonctionnement	3 118	82	3 200	862	4 062
IMPÔTS ET TAXES	174	5	179	40	219
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	63	2	65	28	93
CHARGES FINANCIÈRES	96	3	98	22	120
CHARGES EXCEPTIONNELLES	397	9	406	0	406
TOTAL	14 141	380	14 521	3 190	17 711

Montants en milliers d' euros

Ventilation des coûts indirects réalisée à l'aide d'un ratio obtenu après consolidation des déclarations des temps passés par les différents départements de la Scam. Ces coûts ont été couverts par les retenues statutaires sur perceptions et répartitions, ainsi que par les produits financiers et l'utilisation de sommes irrépartissables.

Rémunérations versées aux membres des organes sociaux

Bureau	CA/CS*	Indemnités autres	Droits d'auteur	Aides sociales	Pensions	Total
97 751	46 550	16 060	348 676	5 000	11 585	525 622

Analyse des perceptions par mode d'exploitation

	Perceptions France	Perceptions délégations	Perceptions à l'étranger	Total perceptions 2019	Prélèvements 2019	Total perceptions 2018	Varations 2018/2019
EXPLOITATION TÉLÉVISUELLE	70 966 819	4 599 579	4 906 186	80 472 584	2 139 662	78 187 447	2,92 %
Gestion confiée par les ayants droit	67 443 748	4 599 579	4 906 186	76 949 513	2 065 953	74 033 266	3,94 %
Gestion confiée en application de la loi	3 523 071	0	0	3 523 071	73 710	4 154 182	- 15,19 %
EXPLOITATION RADIOPHONIQUE	7 590 023	937 308	59 134	8 586 465	205 466	8 430 453	1,85 %
Gestion confiée par les ayants droit	6 029 942	937 308	59 134	7 026 384	174 141	6 756 108	4 %
Gestion confiée en application de la loi	1 491 645	0	0	1 491 645	31 324	1 626 126	- 8,27 %
Gestion confiée individuellement par les auteurs	68 436	0	0	68 436	0	48 219	41,93 %
EXPLOITATION TÉLÉVISUELLE ET RADIOPHONIQUE	3 706 343	2 432 592	59 242	6 198 176	175 454	6 712 091	- 7,66 %
Gestion confiée par les ayants droit	2 118 522	2 432 592	59 242	4 610 356	130 995	5 015 769	- 8,08 %
Gestion confiée en application de la loi	1 587 821	0	0	1 587 821	44 459	1 696 322	- 6,40 %
EXPLOITATION VIDÉOGRAPHIQUE							
ET PHONOGRAPHIQUE	211 556	0	46	211 602	0	216 833	- 2,41 %
Gestion confiée par les ayants droit	211 556	0	46	211 602	0	216 833	- 2,41 %
EXPLOITATION SUR SUPPORT GRAPHIQUE	2 832 795	1 028 380	26 118	3 887 293	0	4 718 148	- 17,61 %
Gestion confiée par les ayants droit	3 589	1 028 380	26 118	1 058 087	0	1 991 244	- 46,86 %
Gestion confiée en application de la loi	2 829 206	0	0	2 829 206	0	2 726 904	3,75 %
EXPLOITATION MULTIMÉDIA	696 532	9 475	30 182	736 190	13 585	556 298	32,34 %
Gestion confiée par les ayants droit	696 532	9 475	30 182	736 190	13 585	556 298	32,34 %
REPRÉSENTATION PUBLIQUE	6 835	0	2 371	9 206	0	8 991	2,39 %
Gestion confiée par les ayants droit	6 835	0	2 371	9 206	0	8 991	2,39 %
AUTRES EXPLOITATIONS	9 911 797	4 363	76	9 916 236	227 563	6 786 191	46,12 %
Gestion confiée par les ayants droit	8 083 063	4 363	76	8 087 501	227 563	5 197 612	55,60 %
Gestion confiée en application de la loi	1 828 734	0	0	1 828 734	0	1 588 578	15,12 %
TOTAL	95 922 700	9 011 697	5 083 355	110 017 752	2 761 730	105 616 452	4,17 %

Montants en euros

Analyse des répartitions par mode d'exploitation

			Répa	artitions nettes 2	019			
	Total répartitions brutes 2019	Prélèvements sur répartitions 2019	En France	Pour les délégations de la Scam	Pour les autres pays	Droits Affectés aux ayants droit en 2019	Droits Affectés aux ayants droit en 2018	Variation 2019/2018
EXPLOITATION TÉLÉVISUELLE	75 243 645	9 782 804	57 089 685	4 471 300	3 899 857	65 460 842	67 866 209	- 3,54 %
Gestion confiée par les ayants droit	72 514 658	9 426 122	54 717 379	4 471 300	3 899 857	63 088 536	64 229 894	- 1,78 %
Gestion confiée en application de la loi	2 728 987	356 681	2 372 306	0	0	2 372 306	3 636 315	- 34,76 %
Gestion confiée individuellement par les auteurs	0	0	0	0	0	0	0	0 %
EXPLOITATION RADIOPHONIQUE	7 535 044	964 907	5 738 285	700 491	131 362	6 570 138	5 956 463	10,30 %
Gestion confiée par les ayants droit	6 314 741	814 393	4 668 495	700 491	131 362	5 500 348	5 004 110	9,92 %
Gestion confiée en application de la loi	1 142 893	148 191	994 702	0	0	994 702	901 031	10,40 %
Gestion confiée individuellement par les auteurs	77 410	2 322	75 088	0	0	75 088	51 322	46,31 %
EXPLOITATION TÉLÉVISUELLE ET RADIOPHONIQUE	6 451 802	838 458	3 998 384	1 554 096	60 865	5 613 344	6 761 012	- 16,97 %
Gestion confiée par les ayants droit	4 882 578	634 425	2 633 192	1 554 096	60 865	4 248 153	5 428 076	- 21,74 %
Gestion confiée en application de la loi	1 569 224	204 032	1 365 192	0	0	1 365 192	1 332 935	2,42 %
EXPLOITATION VIDÉOGRAPHIQUE								
ET PHONOGRAPHIQUE	219 292	6 481	212 771	0	40	212 811	243 452	- 12,59 %
Gestion confiée par les ayants droit	219 292	6 481	212 771	0	40	212 811	243 452	- 12,59 %
EXPLOITATION SUR SUPPORT GRAPHIQUE	3 223 427	144 907	2 106 137	948 769	23 615	3 078 520	2 778 575	10,79 %
Gestion confiée par les ayants droit	1 054 146	80 434	1 329	948 769	23 615	973 712	948 782	2,63 %
Gestion confiée en application de la loi	2 169 282	64 473	2 104 808	0	0	2 104 808	1 829 793	15,03 %
EXPLOITATION MULTIMÉDIA	507 391	65 930	433 676	7 785	0	441 461	414 440	6,52 %
REPRÉSENTATION PUBLIQUE	4 090	205	3 886	0	0	3 886	11 278	- 65,55 %
AUTRES EXPLOITATIONS	9 910 345	1 032 414	8 873 568	4 363	0	8 877 931	6 855 382	29,50 %
Gestion confiée par les ayants droit	8 994 910	1 007 916	7 982 630	4 363	0	7 986 993	6 121 021	30,48 %
Gestion confiée en application de la loi	915 435	24 497	890 938	0	0	890 938	734 361	21,32 %
REMBOURSEMENT RETENUE STATUTAIRE	0	0	0	0	0	0	0	0 %
TOTAL	103 095 036	12 836 103	78 456 390	7 686 803	4 115 739	90 258 933	90 886 812	- 0,69 %

Récapitulatif de l'affectation des sommes en fin d'exercice (conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998)

	Droits restant à affecter au 01/01/2019	Perceptions	Prélèvements sur perceptions	Prélèvements sur répartitions	Montants affectés à l'action culturelle	Montants affectés aux œuvres sociales	Montants affectés à la gestion courante	Droits affectés aux ayants droit	Droits restant à affecter au 31/12/2019
DROITS DONT LA GESTION									
EST CONFIÉE PAR LES AYANTS DROIT	126 426 687	98 688 839	2 612 237	12 035 905	0	2 401 051	0	82 455 899	125 610 434
Exploitation télévisuelle	90 045 882	76 949 513	2 065 953	9 426 122	0	1 986 067	0	63 088 536	90 428 718
Exploitation radiophonique	6 473 680	7 026 384	174 141	814 393	0	185 599	0	5 500 348	6 825 584
Exploitation télévisuelle et radiophonique	9 769 094	4 610 356	130 995	634 425	0	117 327	0	4 248 153	9 248 550
Exploitation vidéographique et phonographique	201 474	211 602	0	6 481	0	0	0	212 811	193 784
Exploitation sur support graphique	1 357 085	1 058 087	0	80 434	0	0	0	973 712	1 361 027
Exploitation multimédia	1 685 227	736 190	13 585	65 930	0	12 700	0	441 461	1 887 741
Représentation publique	32 423	9 206	0	205	0	0	0	3 886	37 539
Autres exploitations	16 861 821	8 087 501	227 563	1 007 916	0	99 359	0	7 986 993	15 627 491
DROITS DONT LA GESTION									
EST CONFIÉE EN APPLICATION DE LA LOI	20 241 809	11 260 477	149 493	797 876	2 288 410	205 918	0	7 727 945	20 332 644
Exploitation télévisuelle	7 024 034	3 523 071	73 710	356 681	877 498	114 096	0	2 372 306	6 752 814
Exploitation radiophonique	2 865 031	1 491 645	31 324	148 191	372 911	46 403	0	994 702	2 763 144
Exploitation télévisuelle et radiophonique	3 042 790	1 587 821	44 459	204 032	0	45 419	0	1 365 192	2 971 509
Exploitation vidéographique et phonographique	46 101	0	0	0	0	0	0	0	46 101
Exploitation sur support graphique	3 409 175	2 829 206	0	64 473	580 818	0	0	2 104 808	3 488 282
Autres exploitations	3 854 678	1 828 734	0	24 497	457 184	0	0	890 938	4 310 794
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIÉE									
INDIVIDUELLEMENT PAR LES AUTEURS	44 352	68 436	0	2 322	0	0	0	75 088	35 378
Exploitation télévisuelle	2 086	0	0	0	0	0	0	0	2 086
Exploitation radiophonique	37 601	68 436	0	2 322	0	0	0	75 088	28 627
Exploitation sur support graphique	4 665	0	0	0	0	0	0	0	4 665
REMBOURSEMENT RETENUE STATUTAIRE À EFFECTUER	46 623	0	0	0	0	0	0	0	46 623
TOTAL	146 759 471	110 017 752	2 761 730	12 836 103	2 288 410	2 606 969	0	90 258 933	146 025 078

Montants en euros

Sommes affectées individuellement au cours de l'exercice

(conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998)

	Sommes payées au titre des affectations individuelles	Sommes affectées individuellement et non payées	Droits affectés aux ayants droit
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIÉE PAR LES AYANTS DROIT	82 162 451	293 448	82 455 899
Exploitation télévisuelle	63 093 301	- 4 765	63 088 536
Exploitation radiophonique	5 491 220	9 128	5 500 348
Exploitation télévisuelle et radiophonique	4 245 716	2 437	4 248 153
Exploitation vidéographique et phonographique	209 416	3 395	212 811
Exploitation sur support graphique	973 076	636	973 712
Exploitation multimédia	441 195	265	441 461
Représentation publique	3 886	0	3 886
Autres exploitations	7 704 641	282 352	7 986 993
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIÉE EN APPLICATION DE LA LOI	7 632 936	95 010	7 727 945
Exploitation télévisuelle	2 399 693	- 27 388	2 372 306
Exploitation radiophonique	992 503	2 199	994 702
Exploitation télévisuelle et radiophonique	1 365 374	- 182	1 365 192
Exploitation sur support graphique	2 083 355	21 453	2 104 808
Autres exploitations	792 010	98 927	890 938
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIÉE INDIVIDUELLEMENT PAR LES AUTEURS	75 088	0	75 088
Exploitation radiophonique	75 088	0	75 088
REMBOURSEMENT RETENUE STATUTAIRE À EFFECTUER	0	0	0
TOTAL	89 870 474	388 458	90 258 933

Sommes restant à affecter individuellement

(conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998)

	Années d'exploitation antérieures	Année d'exploitation 2016	Année d'exploitation 2017	Année d'exploitation 2018	Année d'exploitation 2019	Année d'exploitation 2020	TOTAL
SOLDES DES DROITS DONT LA GESTION							
EST CONFIÉE PAR LES AYANTS DROIT	36 733 748	2 641 018	8 728 349	23 151 777	54 317 996	37 545	125 610 434
Exploitation télévisuelle	21 055 890	1 504 540	5 598 578	17 876 406	44 357 266	36 037	90 428 718
Exploitation radiophonique	1 926 231	194 094	414 751	1 230 006	3 058 993	1 508	6 825 584
Exploitation télévisuelle et radiophonique	3 568 398	92 735	1 189 000	1 358 441	3 039 976	0	9 248 550
Exploitation vidéographique et phonographique	192 857	2 983	1 984	-4 127	88	0	193 784
Exploitation sur support graphique	1 352 341	3 827	2 432	2 155	273	0	1 361 027
Exploitation multimédia	1 184 740	5 480	58 273	422 042	217 207	0	1 887 741
Représentation publique	26 800	4 995	591	1 820	3 333	0	37 539
Autres exploitations	7 426 490	832 364	1 462 742	2 265 035	3 640 860	0	15 627 491
SOLDES DES DROITS DONT LA GESTION							
EST CONFIÉE EN APPLICATION DE LA LOI	9 855 814	826 144	1 661 525	2 170 267	5 818 894	o	20 332 644
Exploitation télévisuelle	3 079 519	36 818	590 652	710 524	2 335 302	0	6 752 814
Exploitation radiophonique	1 215 020	1 331	199 335	331 472	1 015 985	0	2 763 144
Exploitation télévisuelle et radiophonique	997 435	13 480	373 634	426 311	1 160 649	0	2 971 509
Exploitation vidéographique et phonographique	46 101	0	0	0	0	0	46 101
Exploitation sur support graphique	2 655 623	376 615	139 986	310 644	5 414	0	3 488 282
Autres exploitations	1 862 116	397 900	357 918	391 316	1 301 544	0	4 310 794
SOLDES DES DROITS DONT LA GESTION EST							
CONFIÉE INDIVIDUELLEMENT PAR LES AUTEURS	32 758	1 270	0	0	1 350	o	35 378
Exploitation télévisuelle	908	1 178	0	0	0	0	2 086
Exploitation radiophonique	27 185	91	0	0	1 350	0	28 627
Exploitation sur support graphique	4 665	0	0	0	0	0	4 665
SOLDE RETENUE STATUTAIRE	46 623	0	0	0	0	0	46 623
TOTAL	46 668 943	3 468 431	10 389 874	25 322 044	60 138 240	37 545	146 025 078

Montants en euros

Globalement, les sommes restant à répartir aux auteurs et autrices passent de 146,8 M€ à 146 M€ soit une régression de 0,5 %.

Au 31 décembre 2019, le montant des droits restant à répartir pour des exploitations dont l'antériorité est supérieure à 4 ans, s'élève à 46,7 M€, en baisse de 0,2 %. En 2019, les droits restant à répartir au titre de l'année d'exploitation 2015 (3,4 M€) ont basculé dans les soldes dits antérieurs mais le travail d'apurement des soldes anciens a permis d'en gommer l'effet.

Les soldes de l'année d'exploitation N-3 ont diminué de 6,4 % (- 238 K€) principalement en raison de l'apurement des droits Ina 2016.

Le niveau de droits restant à répartir pour l'année d'exploitation N-2 a régressé de 13,5 % (- 1,62 M€) en raison notamment des nouvelles règles de répartition relatives au protocole d'accord « journalistes FTV » qui ont permis d'accélérer la mise en répartition des droits. L'optimisation des processus de répartition a également permis de limiter la génération de soldes relatifs aux exploitations 2017 des chaînes du câble, du satellite et de l'ADSL.

L'année d'exploitation N-1 est la seule dont le niveau de solde progresse (+ 6 %). L'évolution des grilles de diffusions des chaînes historiques a requis la vigilance de la Scam lors du calcul des tarifs. Les soldes générés seront répartis en décembre 2020.

Analyse du solde des droits à répartir entre organismes de gestion collective

	< 2016	2016	2017	2018	2019	Total
EXPLOITATION TÉLÉVISUELLE	36 821	0	0	0	0	36 821
Télédiffusion non hertzienne	36 821	0	0	0	0	36 821
EXPLOITATION TÉLÉVISUELLE ET RADIOPHONIQUE	800	0	0	0	0	800
Télédiffusion et radiodiffusion	800	0	0	0	0	800
EXPLOITATION SUR SUPPORT GRAPHIQUE	468 105	38 866	21 699	211 004	363 452	1 103 127
Reprographie et droit de prêt étranger	468 105	38 866	21 699	211 004	363 452	1 103 127
AUTRES EXPLOITATIONS	90	0	191	113	0	394
Vidéo à la demande	90	0	191	113	0	394
TOTAUX	505 816	38 866	21 891	211 116	363 452	1 141 141

Montant total des sommes qui ne peuvent pas être réparties

Conformément à l'article L. 323-6 du code de la propriété intellectuelle, l'assemblée générale statue sur la politique générale des sommes qui n'ont pu être réparties :

- les sommes prescrites provenant des droits apportés en gestion volontaire qui n'ont pu être répartis, conformément au code de la propriété intellectuelle ;
- les sommes perçues en application des articles L.122-10, L. 132-20-1, L.133-2, L.134-3 et L. 311-1 du code de la propriété intellectuelle, issues de la gestion collective obligatoire (copie privée, droits de reprographie, droits de prêt public, livres indisponibles, droit pour retransmission par câble simultanée et intégrale, sans changement) qui n'ont pu être réparties au terme du délai légal.

Dans les deux cas, il s'agit de sommes n'ayant pu être versées aux auteurs par manque d'informations ayant dû permettre, soit d'identifier les œuvres concernées par les versements de droits, soit d'identifier les auteurs des œuvres ayant fait l'objet de versements de droits.

L'affectation des sommes irrépartissables issues de la gestion collective volontaire est décidé par le conseil d'administration. Elles sont actuellement affectées au compte de gestion et utilisées pour faire face à des dépenses exceptionnelles, au financement d'organismes professionnels tels que des guildes ou syndicats ou à la constitution de provisions pour risques juridiques ou financiers. Dans tous les cas, chaque utilisation des sommes irrépartissables est dûment motivée auprès du conseil d'administration et validée par ce dernier.

Les sommes irrépartissables issues de la gestion collective obligatoire doivent, par disposition légale, être en totalité affectées à des actions d'aide à la création, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des artistes.

Situation des sommes irrépartissables au 31 décembre 2019

	31/12/2018	Transferts de sommes répartissables aux sommes non répartissables	Utilisations pour des actions culturelles		Transferts de sommes non répartissables aux sommes répartissables		
Sommes irrépartissables	1 842 660			- 195 000		2 037 660	

Montants en euros

Annulation de l'utilisation de 2018, pour couvrir en partie une moins-value latente sur des placements financiers, après la forte réduction de la moins-value restante en 2019.

Fréquence des versements des principaux droits

Mars 2019	Période de diffusion
Chaînes de télévision historiques françaises	2º trimestre 2018
Radios françaises et échanges internationaux	1 ^{er} semestre 2018
Mai 2019	Période de diffusion
Chaînes de télévision historiques françaises	3º trimestre 2018
Groupe TV5 Monde	1 ^{er} semestre 2018
Juillet 2019	Période de diffusion
Chaînes de télévision historiques françaises	4º trimestre 2018
Radios françaises et échanges internationaux	2º semestre 2018
Groupe TV5 Monde	2º semestre 2018
Octobre 2019	Période de diffusion
Chaînes du câble, satellites, TNT, ADSL	Année 2018
Soldes des chaînes du câble, satellites, TNT, ADSL	Année 2016
Radios locales privées	Année 2018
Décembre 2019	Période de diffusion
Chaînes de télévision historiques françaises	1er trimestre 2019
Copie privée des chaînes historiques, TNT et radios françaises	Année 2018
Soldes des diffuseurs historiques et radios françaises	Année 2017

Pour les chaînes étrangères (Belgique, Canada, Suisse...), les répartitions ont lieu en fonction de la documentation reçue et de l'encaissement des perceptions.

Pour tous les autres droits (droits de l'écrit, des images fixes, de la presse, droits des vidéastes, droits phono et vidéo, œuvres institutionnelles...), les répartitions ont lieu en fonction de l'encaissement des perceptions.

Ce planning s'applique quelles que soient les catégories de droits répartis.

Sommes reçues et prélèvements par catégories de droits gérés, par type d'utilisation et par organisme de gestion collective

	Brut	Prélèvement
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIÉE PAR LES AYANTS DROIT		
ADAGP	2 749	0
Autres exploitations	2 749	0
SACD	6 208 379	163 791
Autres exploitations	836 740	11 794
Exploitation radiophonique	339 162	9 458
Exploitation sur support graphique	804	0
Exploitation télévisuelle	5 024 838	142 539
Représentation publique	6 835	0
SACEM/SDRM	42 095 648	1 168 463
Autres exploitations	2 861 719	81 478
Exploitation multimédia	546 463	8 543
Exploitation radiophonique	5 581 069	140 776
Exploitation télévisuelle	32 801 014	935 323
Exploitation télévisuelle et radiophonique	93 827	2 343
Exploitation vidéographique et phonographique	211 556	0
SACENC	94 763	2 653
Exploitation télévisuelle	56 110	1 571
Exploitation télévisuelle et radiophonique	38 653	1 082
ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE ÉTRANGERS	4 634 178	15 224
Autres exploitations	76	0
Exploitation multimédia	182	0
Exploitation radiophonique	42 096	0
Exploitation sur support graphique	25 314	0
Exploitation télévisuelle	4 504 852	15 224
Exploitation télévisuelle et radiophonique	59 242	0
Exploitation vidéographique et phonographique	46	0
Représentation publique	2 371	0
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIÉE EN APPLICATION DE LA LOI		
ADAGP	9 538	200
exploitation télévisuelle	9 538	200
AVA	192 942	0
exploitation sur support graphique	192 942	0
CFC	247 074	0
exploitation sur support graphique	247 074	0
Copie France	6 820 831	104 834
autres exploitations	1 828 734	0
exploitation radiophonique	1 491 645	31 324
exploitation télévisuelle	3 500 452	73 509
PROCIREP	13 081	0
exploitation télévisuelle et radiophonique	13 081	0
SACEM/SDRM	1 587 821	44 459
exploitation télévisuelle et radiophonique	1 587 821	44 459
SOFIA	2 389 190	0
exploitation sur support graphique	2 389 190	0
Auvibel	352 804	9 879
exploitation radiophonique	57 339	1 605
exploitation télévisuelle	295 465	8 273
Reprobel	1 028 344	0
exploitation sur support graphique	1 028 344	0
exploitation sur support graphique	1 020 344	U

Sommes réparties et prélèvements par catégories de droits gérés, par type d'utilisation et par organisme de gestion collective

	Brut	Prélèvement
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIÉE PAR LES AYANTS DROIT		
ADAGP	51	2
Exploitation vidéographique et phonographique	51	2
SACEM/SDRM	480	47
Exploitation vidéographique et phonographique	13	0,40
Autres exploitations	467	47
SCELF	259 990	33 468
Exploitation télévisuelle	55 273	7 165
Exploitation radiophonique	197 564	25 644
Exploitation télévisuelle et radiophonique	2 303	299
Exploitation vidéographique et phonographique	51	2
Exploitation multimédia	0,33	0,04
Représentation publique	3 316	166
Autres exploitations	1 483	192
ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE ÉTRANGERS	2 751 817	357 383
Exploitation télévisuelle	2 150 720	279 444
Exploitation radiophonique	13 867	1 803
Exploitation télévisuelle et radiophonique	536 828	69 786
Exploitation vidéographique et phonographique	597	18
Exploitation sur support graphique	674	20
Exploitation multimédia	266	35
Représentation publique	5	0,23
Autres exploitations	48 859	6 278
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIÉE EN APPLICATION DE LA LOI		
SCELF	33 307	3 391
Exploitation télévisuelle	7 859	1 021
Exploitation radiophonique	14 370	1 867
Exploitation télévisuelle et radiophonique	1 701	221
Exploitation sur support graphique	9 378	281

Montants en euros

Sommes versées au titre des mandats par catégories de droits gérés, par type d'utilisation et par organisme de gestion collective

	Brut	Prélèvement
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIÉE PAR LES AYANTS DROIT		
ADAGP	2 392	0
Autres exploitations	2 392	0
LIRA	111 849	0
Exploitation sur support graphique	111 849	0
SACD	1 774	0
Exploitation radiophonique	1 774	0
SACEM	4 031	0
Exploitation radiophonique	4 031	0

Sommes réparties directement aux titulaires de droits provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme de gestion collective

	Brut	Prélèvement
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIÉE PAR LES AYANTS DROIT		
ADAGP	4 704	230
Autres exploitations	4 704	230
SOFAM	4 363	0
Autres exploitations	4 363	0
ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE ÉTRANGERS	4 494 599	580 909
Exploitation radiophonique	149 534	19 386
Exploitation sur support graphique	24 325	711
Exploitation télévisuelle	4 250 733	551 711
Exploitation télévisuelle et radiophonique	69 960	9 096
Exploitation vidéographique et phonographique	46	6
DROITS DONT LA GESTION EST CONFIÉE EN APPLICATION DE LA LOI		
ADAGP	13 716	1 724
Exploitation télévisuelle	13 716	1 724
AVA	213 926	6 344
Exploitation sur support graphique	213 926	6 344
CFC	353 303	10 168
Exploitation sur support graphique	353 303	10 168
COPIE FRANCE	4 773 599	527 646
Autres exploitations	915 435	24 497
Exploitation radiophonique	1 142 893	148 191
Exploitation télévisuelle	2 715 271	354 958
SOFIA	1 602 053	47 961
Exploitation sur support graphique	1 602 053	47 961
AUVIBEL	621 592	79 698
Exploitation radiophonique	96 132	12 483
Exploitation télévisuelle	525 460	67 215
REPROBEL	1 028 344	79 575
Exploitation sur support graphique	1 028 344	79 575

Taux des retenues statutaires de la Scam

Sur les droits perçus : pour frais de gestion : 2,80 %

Sur les montants bruts répartis :

AUDIOVISUEL		
Chaînes et opérateurs	Diffusions hertziennes, câble, satellite, ADSL, fibre, internet fixe ou mobile	13 %
Copie privée		13 %
Autres	Protocoles commerciaux/Echanges internationaux	10 %
	Plateformes communautaires de vidéos, sites internet (hors VoD)	13 %
	Vidéogrammes sur supports physiques	3 %
SONORE		
Radios	Diffusions hertziennes, câble, satellite, ADSL, fibre, internet fixe ou mobile	13 %
Copie privée		13 %
Autres	Protocoles commerciaux/Echanges internationaux	10 %
	Phonogrammes sur supports physiques	3 %
	Primes d'inédit Radio France	3 %
ÉCRIT		
	Reproduction presse	12 %
	Récitation publique	5 %
	Adaptation d'une œuvre littéraire en œuvre dramatique	10 %
	Reprographie (photocopie)	3 %
	Droit d'édition et de traduction	3 %
	Droit de prêt (France)	0 %
	Droit de prêt (étranger)	3 %
	Copie privée	3 %
IMAGE FIXE		
	Copie privée	3 %
	Reprographie (photocopie)	3 %
	Droits de suite	3 %
ACCORDS JOURNALISES		
	Droits des journalistes au titre des exploitations secondaires	9,5 %

Retenues des sociétés d'auteurs avant reversement à la Scam

Certains droits n'étant pas perçus directement par la Scam mais par d'autres sociétés pour son compte, celles-ci appliquent de leur côté une retenue pour frais de gestion avant reversement à la Scam, laquelle applique ensuite ses propres taux de retenue selon la nature des droits et comme indiqué précédemment.

Pour les droits relatifs aux contrats « médias » administrés par la Sacem ainsi que pour le mandat confié à la SDRM relativement aux exploitations de phonogrammes et vidéogrammes, aucune retenue n'est appliquée avant reversement des droits à la Scam. Les frais de gestion exposés par ces sociétés sont réglés dans le cadre d'un mandat global.

		Taux	Montant en €
ADAGP			
Images fixes	Copie privée	10 %	1 060
	Droit de suite	15 %	485
COPIE FRANCE			
Exploitation télévisuelle	Copie privée	1,20 %	42 445
Exploitation radiophonique	Copie privée	0,90 %	13 528
Exploitation sur support graphique	Copie privée	0,88 %	16 188
SACD			
Œuvres littéraires adaptées	Exploitations en Fance et à l'étranger	9,87 %	147
Représentation publique	Récitations et lectures publiques	12,03 %	287
SACEM			
Exploitation radiophonique	Récepteurs publics radio	15 %	186 892
Exploitation télévisuelle	Récepteurs publics télévision	15 %	41 454
SOFIA			
Exploitation sur support graphique	Copie privée	0,13 %	2 850
	Droit de prêt	11,39 %	35 992
CFC			
Exploitation sur support graphique	Reprographie	8,60 %	10 764
		pour la France	
		1,29 %	
		pour l'étranger	

Scam*

France
5, Avenue Velasquez
75008 Paris
+ 33 1 56 69 58 58
communication@scam.fr
www.scam.fr

Belgique Rue du Prince Royal, 87 1050 Bruxelles + 32 2 551 03 20 infos@scam.be www.scam.be

Canada Bureau 605 4446 Boulevard Saint Laurent Montréal PQ H2W 1Z5 +1 514 738 88 77 info@scam.ca www.scam.ca